

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 45 (1953)
Heft: 4

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Supplément trimestriel : «TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE»

45^{me} année

Avril 1953

Nº 4

Evénements entre d'autres

Par *Jean Möri*

Réforme des finances fédérales

Dans ce même numéro, Robert Bratschi traite de cet objet avec le sérieux et l'ampleur qu'il convient. Mais, depuis qu'il a écrit cet article, le Conseil national agrava considérablement le projet du Conseil fédéral accepté par 72 voix contre 71. L'imposition des ristournes et des escomptes des coopératives de consommation, l'impôt compensatoire qui constitue en quelque sorte une surcharge à l'impôt sur le chiffre d'affaires, à l'exclusion de la fortune ou des dettes ou des bénéfices des entreprises, le refus d'envisager des ressources supplémentaires pour le financement du réarmement, sont de lourds handicaps qui exposerait cette réforme rétrograde à un échec certain devant le peuple.

C'est pourquoi il faut se réjouir que le Conseil fédéral ait pris la décision de continuer à défendre son projet original. C'est le meilleur moyen de sortir d'une situation difficile. Sans doute, ce compromis ne donne-t-il entière satisfaction à personne. Mais il est absolument exclu d'aboutir à un tel résultat en cette matière qui touche aux intérêts économiques de tous les citoyens. On veut donc encore croire que l'esprit de coopération des années de guerre n'a pas définitivement sombré dans l'égoïsme croissant en cette période d'expansion économique extraordinaire. Si l'arbre des bénéfices particuliers empêche de voir la forêt du bien commun, alors il faut craindre sérieusement pour l'avenir de notre démocratie suisse. La campagne mesquine engagée par certains journaux romands pour retirer au conseiller fédéral Dr Max Weber le portefeuille des finances et lui confier un « dortoir » quelconque en compensation est un bien mauvais signe. Mais il s'agit probablement là d'un mécontentement passager — d'ailleurs dirigé davantage contre la majorité bourgeoise du Conseil fédéral que contre le trésorier — qui se calmera avec le temps qui cicatrice, dit-on, les blessures et les querelles de clocher.